

Décision

Générale

colonial

Décision n° 645 accordant un congé administratif .de six mois à M. Bonadona (Jean).

n° 645

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur le solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des cadres locaux

Vu la demande de congé présentée par M. Bonadona (Jean), agent contractuel au service des finances du 16 mai 1950

Vu le contrat d'engagement du 5 juin 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois à passer à Perpignan (Pyrénées-Orientales) est accordé à M. Bonadona (Jean), agent contractuel au service des finances. Art. 2. — M. Bonadona (Jean), classé à la 3e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera en 2e classe, aux frais du budget local. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 28 Juin 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.